

## LA STS AMÉLIORE SON SERVICE « ENTRE DEUX ARRÊTS »

**Sherbrooke, le 7 mars 2018.** La Société de transport de Sherbrooke (STS) a procédé à une modification concernant la mesure « Entre deux arrêts ».

Cette mesure permet à une personne seule de descendre entre deux arrêts pour des motifs de mobilité ou de sécurité et sera en vigueur sur tout le réseau urbain à partir de **20 h au lieu de 21 h.**

La procédure pour demander ce service demeure inchangée :

- La personne seule doit en faire la demande au chauffeur au moins un arrêt avant la destination;
- Si le chauffeur juge qu'il peut arrêter l'autobus en toute sécurité à l'endroit désiré, il le fera et invitera la personne à descendre par la porte avant;
- Le chauffeur n'est pas autorisé à dévier de son parcours à la demande d'un client.

Le président de la STS, M. Marc Denault, souligne que « la STS est soucieuse de la sécurité de sa clientèle et porte une attention particulière aux personnes qui voyagent seules en soirée. **Cette nouvelle mesure sera en vigueur à compter de ce jeudi, 8 mars 2018** ».

- 30 -

**Source :** M. Louis-André Neault, directeur du marketing, qualité de services et partenariats  
Téléphone : 819 564-2687, poste 310  
Courriel : louis-andre-neault@sts.qc.ca

